



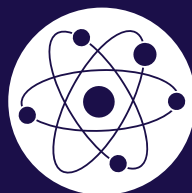
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RISQUE RADIOLOGIQUE

ALERTE ET BONS RÉFLEXES

L'État vous informe



Vous habitez ou travaillez à proximité
d'un port militaire

Ce guide est pour vous

Vous habitez ou travaillez dans le périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) d'un port militaire.

Le PPI est un plan d'urgence établi par le préfet de département pour protéger les personnes, les biens et l'environnement en cas d'accident sur une installation industrielle ou nucléaire.

Si tout est mis en œuvre pour éviter un accident, les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité.

Si un événement se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet activerait le PPI.

Dans ce cadre et si la situation l'exigeait, le préfet pourrait vous demander de prendre des comprimés d'iodure de potassium, aussi appelé iode stable.

Ce dépliant rappelle la conduite à tenir en cas d'alerte et vous informe des modalités de retrait et de prise d'iodure stable.

EN CAS D'ACCIDENT, PLUSIEURS MOYENS D'ALERTE SONT POSSIBLES



Par une sirène (testée le premier mercredi du mois à midi)
3 signaux sonores prolongés, montants et descendants, d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés d'un intervalle de 5 secondes.



Par des véhicules d'alerte.



Par FR-Alert : réception d'une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si le téléphone est en mode silencieux.



Par la radio (France Bleu, France Info, etc.), **la télévision** (France Télévisions) et les **comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux**.

Fin de l'alerte, vous êtes informés

- La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.
- FR-Alert, les services de secours, les media, et les comptes institutionnels sur les réseaux sociaux relayent l'information.

DÈS L'ALERTE, RESPECTEZ CES CONSIGNES POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS PROCHES



Entrez dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez portes et fenêtres, coupez ou couvrez la ventilation et la climatisation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours.



Respectez les consignes des représentants de l'État diffusées à la radio (France Bleu, France Info, etc.), à la télévision (France Télévisions), et sur les comptes réseaux sociaux et le site internet de votre préfecture.

Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à piles et de piles de rechange.



Ne prenez de l'iode stable que sur instruction du préfet.



N'encombrez pas le réseau téléphonique, il est nécessaire à l'organisation des secours.

Ne contactez les services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité.



Munissez-vous de votre kit d'urgence ou constituez-le.



En cas d'évacuation, respectez les consignes de circulation.

QU'EST-CE QUE L'IODE ?



L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans les aliments que nous consommons.

Les comprimés d'iodure de potassium, aussi appelé iode stable, sont des médicaments fabriqués avec de l'iode comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation.

POURQUOI PRENDRE DE L'IODE STABLE ?

De la conception des installations nucléaires à leur exploitation, tout est mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale. Même s'il est très faible, le risque d'accident ne doit pas être négligé.

En cas d'accident, certaines installations présentes dans les ports militaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode issu d'une réaction physique ayant eu lieu à l'intérieur d'un réacteur : il s'agit d'iode radioactif.

Respiré ou ingéré, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, notamment chez les jeunes.

La prise d'iode stable protège efficacement la thyroïde en la saturant afin de l'empêcher d'incorporer de l'iode radioactif.

L'iode stable ne protège toutefois pas des autres éléments radioactifs qui peuvent être rejetés dans l'environnement.

QU'EST-CE QUE LA THYROÏDE ?

La thyroïde est une petite glande située sur le devant du cou.

Elle fabrique des hormones qui régulent de nombreuses fonctions de l'organisme (croissance, développement intellectuel etc.).



À RETENIR

L'ingestion de comprimés d'iodeure de potassium (uniquement et dès réception des instructions du préfet) permet de protéger la thyroïde en la saturant d'iode stable, l'empêchant ainsi d'incorporer de l'iode radioactif.

Veuillez lire attentivement la notice avant de prendre ce médicament.

QUAND DOIT-ON INGÉRER DE L'IODE STABLE ?



Si vous disposez de comprimés d'iode stable retirés en pharmacie, **attendez l'instruction du préfet pour les prendre**. En effet, **la prise de comprimés d'iode stable n'est pas systématique** et dépend des éléments radioactifs rejetés dans l'atmosphère.



Le message du préfet sera diffusé à la radio (France Bleu, France Info, etc.), à la télévision (France Télévisions) et sur le site internet de votre préfecture.

Si vous ne disposez pas de comprimés d'iode stable, les modalités de distribution seront précisées par le préfet de votre département et le maire de votre commune.

POSOLOGIE DU IODURE DE POTASSIUM 65MG



Nouveau-né (jusqu'à trente jours)

1/4 de comprimé à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait).

Enfant de 1 mois à 3 ans

1/2 comprimé à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait).

Enfant de 3 à 12 ans

1 comprimé à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait).

Enfant de plus de 12 ans et adulte

2 comprimés (en une prise) à dissoudre si besoin dans une boisson (eau, lait).

Toute nouvelle prise d'iode stable ne doit se faire que sur instruction du préfet.

Les populations les plus sensibles aux effets de l'iode radioactif et devant être protégées en priorité sont les femmes enceintes (risque pour le fœtus) ou qui allaitent (risque pour le nouveau-né) et les enfants, dont la thyroïde est encore en formation.

LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET CONTRE-INDICATIONS À LA PRISE D'IODE STABLE

- Maladies thyroïdiennes présentes ou passées (goitres compressifs),
- hypersensibilité à l'iodure de potassium ou à l'un des autres composants contenus dans le comprimé,
- dermatites herpétiformes*,
- vascularites avec hypocomplémentémie*.



* Pathologies immunologiques préexistantes très rares.

Dans ces situations, il est nécessaire de se renseigner dès maintenant auprès de son médecin traitant.

La grossesse et l'allaitement ne sont pas des contre-indications.

MODALITÉS DE RETRAIT DES COMPRIMÉS

PARTICULIERS

Rendez-vous dans une pharmacie délivrant des comprimés d'iodure de potassium.

Vous n'avez pas besoin de présenter de document d'identité, de justificatif de domicile ou de livret de famille.

Indiquez la composition de votre foyer au pharmacien, qui vous distribuera le nombre adéquat de boîtes de comprimés.

EMPLOYEURS DE DROIT PUBLIC OU PRIVÉ et RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (hôpitaux, écoles, supermarchés, etc.) *

Rendez-vous dans une pharmacie délivrant des comprimés d'iodure de potassium muni du bon de retrait que vous aurez téléchargé sur le site internet de votre préfecture, dûment rempli par vos soins.

* Le préfet peut compléter ces dispositions avec d'autres modalités de retrait, au besoin.

Pour connaître la liste des pharmacies délivrant des comprimés d'iodure de potassium près de chez vous, rendez-vous sur <https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>

CONSERVATION DES COMPRIMÉS

Il est impératif de conserver les comprimés d'iodure de potassium :

- dans l'emballage d'origine,
- dans un endroit accessible et facile à mémoriser, par exemple dans votre kit d'urgence,
- à une température ne dépassant pas 25°C et à l'abri de l'humidité,
- et hors de portée des enfants.



COMMENT VOUS TENIR INFORMÉ LOCALEMENT ?

Site internet, réseaux sociaux et standard téléphonique de votre préfecture.

Portail Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Liste des pharmacies délivrant des comprimés d'iodure de potassium près de chez vous : <https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>

Site internet de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Site internet de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Commission d'information (CI) du port militaire près duquel vous habitez ou travaillez.

COMMENT CONSTITUER VOTRE KIT D'URGENCE ?

Conseils sur la constitution de votre kit d'urgence :
<https://www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>

Ne pas jeter sur la voie publique

Ministère des Armées (DlCoD) - octobre 2024